Le courrier envoyé par la DEC aux centres d'examen, oral EDS, arts plastiques, Bac session 2025

Mesdames, Messieurs les chef(fe)s d'établissement,

Dans le cadre de l'organisation de l'épreuve orale de spécialité Arts plastiques, je me permets de vous rappeler les préconisations transmises par l'inspectrice, dans un souci de bon déroulement et de conformité de l'évaluation.

Les salles destinées à cette épreuve doivent répondre aux critères suivants :

- Être disponibles durant trois jours consécutifs, en conservant la même configuration tout au long de l'épreuve ;
- Être spacieuses, afin de permettre au jury de s'isoler pour évaluer pendant que le candidat range ses travaux ;
- Être neutres, sans affichage ni éléments visuels perturbateurs (murs blancs ou clairs si possible), sans productions d'élèves ni reproductions accrochées ;
- Être calmes, isolées des nuisances sonores (pas de passages fréquents, ouverture sur cour de récréation ou zone de travaux) ;
- Ne nécessiter aucun système d'accrochage particulier : le jour de l'épreuve, les travaux doivent pouvoir être transportés et présentés sans aide extérieure ni dispositif spécifique (cf. note de service) ;
- Comporter le minimum de mobilier (quelques tables et chaises suffisent) ;
- Être occultables, afin de faciliter le visionnage des travaux numériques et permettre une concentration optimale;
- Disposer de prises de courant, pour le visionnage de réalisations numériques ou vidéos sur le matériel du candidat.

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces consignes, qui visent à garantir à chaque candidat un cadre serein et équitable pour la présentation de son travail, et à offrir aux examinateurs des conditions optimales d'évaluation.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire,

Bien cordialement,